

L'an deux mil quinze, le trois septembre à 20h30, les délégués du Conseil Communautaire de la communauté de communes Villeneuvois, Diège et Lot se sont réunis dans la salle de réunion de la communauté sur la convocation de M. Pouzoulet-Ligue, Président.

M. MASSE Jérôme est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s titulaires ou suppléants :

Commune d'Ambeyrac : CHAPEAU Marie-Thérèse,

Commune de Balaguier d'Olt : VILLE Yves

Commune de La Capelle-Balaguier : VIVEN Pierre,

Commune de Foissac : DESTRUDEL Emmanuel, CABRIT Eric,

Commune de Montsales : MARTY Benoît,

Commune de Naussac : POUZOULET-LIGUE Didier, JULIEN Yves,

Commune d'Ols et Rinhodes : SAINT-AFFRE Christian,

Commune de Saint-Igest : TEULIER Daniel,

Commune de Saint-Rémy : QUESTE Alain, DOURNES Jean-Marie,

Commune de Sainte-Croix : LABORIE Gérard, RICARD Marie-José,

Commune de Salles-Courbatiers : MASSE Jérôme, COLONGES Gérard

Commune de Saujac : AYRAL Robert,

Commune de Villeneuve : COSTES Pierre, CAYLA Stéphanie, VALADE Didier, BERTAINA Odile, SOURNAC Christian, GUITARD Béatrice, CHAZAL Jean-Claude, HERBIN-ALAUX Claude, CAVILLE Marie-Hélène, SIRIGNANO Josette.

Absents ayant donné procuration : M. BONESTEBE Raymond a donné procuration à M. LABORIE, Mme LASCHON Isabelle a donné procuration à Mme RICARD, M. ROQUEFEUIL Alain a donné procuration à M. VALADE.

Absents excusés : AFRICAIN Nadine, RODEGHIERO Christophe, BONESTEBE Raymond, LASCHON Isabelle, ROUX Patrick, ROQUEFEUIL Alain

Convocation du 25/08/2015.

**Ordre du Jour :**

1. Décision modificative Budget Principal
2. Décision modificative Budget Ordures Ménagères
3. Avenant marché construction bâtiment RAL / ALSH
4. Avenant convention Office de Tourisme
5. Attribution marché mobilier RAM
6. Délégation Bureau attribution maîtrise d'œuvre travaux déchetterie
7. Vente terrain ZA Les Gantes et terrain Les Gantes
8. Lancement consultation travaux pour maison de santé
9. Subvention DETR : aménagement extérieur du RAM
10. Schéma de mutualisation
11. Regroupement des communautés de communes
12. Rapport d'activités 2014 de la Communauté de communes
13. Agenda d'accessibilité
14. Bilan été (piscine, camping)
15. Questions diverses

M. le Président demande à avoir une pensée pour M. TEULIER Maurice, agent de la communauté de communes, qui est décédé aujourd'hui.

Rappel des délibérations prises lors de la dernière réunion :

- Répartition du FPIC 2015
- Tarifs CLSH
- Tarifs piscine saison 2015
- Décision modificative n°1 Budget Principal
- Modification des statuts – compétence périscolaire
- Modification des statuts – compétence parc préhistorique
- Création poste direction RAM
- Financement local garde ambulancière
- Convention CLSH avec commune de Martiel
- Fusion des 3 SCOT
- Marché du verre
- Marché murs
- Assurance statutaire
- Lancement consultation maîtrise d'œuvre travaux déchetterie
- DETR mise aux normes déchetterie
- Lancement travaux assainissement gymnase / camping / RAM / CLSH
- Convention Profession Sport Aveyron

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

## I. Prises des délibérations

Monsieur le Président demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Admission en non-valeur la somme de 40.20 € pour le CLSH

### 1- Décision modificative n°2 – Budget Principal

Il est proposé de prendre une décision modificative pour le Budget Principal afin de pouvoir intégrer les travaux réalisés en régie en investissement. Ces travaux concernent le transfert de la cuisine du CLSH dans l'ancien bureau du Directeur et les travaux du foirail. Il est proposé les modifications suivantes :

| Désignation  | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>  |                       |                         |                       |                         |
| R-722-421 : Immobilisations corporelles                              |                       |                         |                       | 2 500.00 €              |
| R-722-91 : Immobilisations corporelles                               |                       |                         |                       | 5 000.00 €              |
| <b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>  |                       |                         |                       | <b>7 500.00 €</b>       |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>  |                       |                         |                       | <b>7 500.00 €</b>       |
| <b>INVESTISSEMENT</b>  |                       |                         |                       |                         |
| D-2313-421 : Constructions   |                       | 2 500.00 €              |                       |                         |
| D-2317-91 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition |                       | 5 000.00 €              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>  |                       | <b>7 500.00 €</b>       |                       |                         |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>  |                       | <b>7 500.00 €</b>       |                       |                         |
| <b>Total Général</b>   |                       | <b>7 500.00 €</b>       |                       | <b>7 500.00 €</b>       |

Après en avoir délibéré, la décision modificative est approuvée à l'unanimité.

## 2/ Décision modificative n° 1 – Budget Ordures Ménagères

Il est proposé de prendre une décision modificative pour le Budget Ordures Ménagères afin de pouvoir payer les containers OM et Tri qui ont été acheté pour renouveler. Il avait été prévu une somme pour l'achat des containers mais elle a été utilisée pour payer le terrain de M. SOLA dont l'acte avait été signé en 2014. Il est proposé les modifications suivantes :

| Désignation                                     | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                           |                       |                         |                       |                         |
| D-2188 : Autres immobilisations corporelles     |                       | 6 000.00 €              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b> |                       | <b>6 000.00 €</b>       |                       |                         |
| D-2313 : Constructions                          | 6 000.00 €            |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>    | <b>6 000.00 €</b>     |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>                     | <b>6 000.00 €</b>     | <b>6 000.00 €</b>       |                       |                         |
| <b>Total Général</b>                            |                       | <b>0.00 €</b>           |                       | <b>0.00 €</b>           |

Après en avoir délibéré, la décision modificative est approuvée à l'unanimité.

## 3/ Avenant marché construction bâtiment RAM/ALSH

Des modifications ont dû être effectuées lors de la construction du bâtiment RAM/ALSH. Elles doivent être prises en compte dans un avenant dont voici la proposition :

### **Lot d : MENUISERIES EXTERIEURES/INTERIEURES/DIVERS – Titulaire : SARL BOUTEILLE ET FILS**

Fourniture et pose d'un meuble à langer sur mesures pour Sanitaires : + 815.00 € HT  
Fourniture et mise en place de groom sur portes-fenêtres extérieures + fourniture et pose de protection d'angles (7U) : + 1 000.00 € HT

**Total en plus values lot d : + 1 815.00 € HT**

### **Lot f : ELECTRICITE-VMC – Titulaire : SARL DELMON-SPAGNUOLO**

Alimentation principale électrique depuis coffret extérieur : + 396.42 € HT  
Interrupteur de coupure intérieur 2x63A : + 122.00 € HT  
Prise RJ45 avec câble cat 5 pour Salle de jeux : + 55.00 € HT  
Prise RJ45 avec câble cat 5 pour Bureau 1 : + 55.00 € HT  
Hublot extérieur pour hall d'entrée : + 40.00 € HT  
Hublot intérieur avec détecteur de présence : + 95.00 € HT  
Bouton poussoir sur minuterie dans Entrée : + 60.00 € HT  
Alim + minuterie pour 2 hublots extérieurs : + 129.00 € HT  
Liaison informatique entre 2 bâtiments : + 125.00 € HT  
Prise RJ 45 avec câble cat 5 pour Gymnase : + 55.00 € HT  
Diffuseur sonore pour salle de jeux : + 75.15 € HT  
Déclencheur manuel à membrane déformable : + 59.65 € HT

**Total en plus values lot f : + 1 267.22 € HT**

Montant de l'avenant :

Montant HT : 3 082.22 €

Montant TTC : 3 698.66 €

% d'écart introduit par l'avenant : + 1.40 %

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 222 277.36 €

Montant TTC : 266 732.83 €

Délai complémentaire du marché public : 2.5 mois.

Après en avoir délibéré, la proposition d'avenant est acceptée, et donne tout pouvoir à M. le Président pour le signer.

Pour information, Mme FRIMIGACCI Laure a commencé son travail le 1<sup>er</sup> septembre. Il s'agit pour le moment de travail administratif.

#### **4/ Avenant convention Office de Tourisme**

Lors du vote du budget primitif 2015, la subvention attribuée à l'office de tourisme a été de 23 000 € au lieu de 18 000 €. L'augmentation de cette somme était liée au fait qu'Hélène JAYR n'était plus en contrat aidé. Il est donc nécessaire de passer un avenant à la convention d'objectif afin de pouvoir verser cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'avenant à la convention et donne tout pouvoir à M. le Président pour le signer.

M. le Président précise qu'Hélène JAYR verra son nombre d'heures augmenter pour les mois de septembre et octobre afin qu'elle puisse être mise à disposition à la Mairie de Villeneuve pour travailler à la Maison de la Photo.

De plus, la convention d'objectif signée avec l'office de tourisme arrive à échéance au 31 décembre 2015. L'office de tourisme nous a fait la demande de la renouveler pour 3 ans. Après discussion, il est décidé de renouveler la convention dans les mêmes conditions pour une durée de 3 ans.

#### **5/ Attribution marché mobilier RAM**

Une consultation pour l'acquisition du mobilier pour le RAM avait été lancée. Il s'agit d'un marché à bon de commande divisé en 3 lots. La commission de consultation des offres propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : Mobilier de Bureau – SOBERIM pour une estimation à 880.60 € TTC.

Lot 2 : Lits et linge de lits – MATHOU pour une estimation à 1 124.99 € TTC.

Lot 3 : Mobilier salles activités – MATHOU pour une estimation à 8 757.77 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'attribution du marché et donne tout pouvoir à M. le Président pour le signer.

#### **6/ Délégation au Bureau pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'extension de la déchetterie**

Une consultation a été lancée afin de retenir un maître d'œuvre pour les travaux d'extensions de la déchetterie.

Le marché se déroule en deux temps :

- Sélection des candidatures, en l'espèce 4 candidats qui sont :

- Le cabinet MERLIN et Mme LUCHE Audrey
- Le cabinet GETUDE et M. BOSCH Christophe
- Le cabinet GAXIEU et M. POUJADE Jacques
- MM CASADEPAX et CHARRAS.

- Sélection des offres.

Les quatre candidats doivent nous faire parvenir leurs offres pour le 11 septembre dernier délai. Une commission de consultation des offres est prévue le 14 septembre avec Mme RAFFY d'Aveyron Ingénierie.

Afin de pouvoir avancer rapidement sur le dossier, il est proposé de déléguer au Bureau le choix de ce maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne délégation au Bureau pour retenir le maître d'œuvre.

Concernant les travaux d'extension de la déchetterie, le conseil municipal de Villeneuve se prononcera sur le devenir de la route lors de sa réunion le 7 septembre. Il sera nécessaire de faire une enquête publique du fait de la modification de destination.

Il est proposé que la communauté de communes fasse un courrier aux entreprises de la ZA pour leur expliquer le projet avant de réaliser l'enquête publique.

## **7/ Vente terrain ZA Les Gantes et terrain Les Gantes**

L'entreprise DIVA PLASTIQUES souhaiterait acquérir deux terrains situés sur la ZA Les Gantes. Le premier correspond à l'ilot n°3 (parcelle 1647 et 1656) pour 4 625 m<sup>2</sup>. Le second se situe derrière sur les derniers terrains achetés par la communauté de communes et non viabilisés. Il s'agit de la parcelle 1599 pour 2 702 m<sup>2</sup>. Il conviendra de fixer le prix de cette dernière parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la vente de l'ilot n°3 d'une surface de 4 625 m<sup>2</sup> pour un montant de 39 312.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la vente de la parcelle 1599 d'une surface de 2 702 m<sup>2</sup> au prix de 4 € HT le m<sup>2</sup> soit pour un montant de 10 808.00 € HT.

Le conseil communautaire donne tout pouvoir pour signer l'acte et faire les démarches nécessaires.

## **8/ Lancement consultation travaux pour la maison de santé**

Pour les dossiers de subvention, le Conseil Départemental demande les devis et le marché approuvé, et le Conseil Régional demande les devis signés avant fin septembre.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à Effitechnique et M. Pierre DA CUNHA.

Vu les délais restreints, il est proposé de lancer la consultation et de demander un retour des offres au plus tard le 25 septembre afin de pouvoir attribuer le marché dans les délais indiqués par le Conseil Régional.

Pour rappel, le coût estimatif des travaux est de 100 000 €.

M. le Président propose de déléguer au Bureau le choix des entreprises retenues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de lancer la consultation pour les travaux et d'en déléguer le choix au Bureau.

Concernant les demandes de subventions, M. le Président indique que la DETR a été obtenu mais pas le FNADT.

Lundi 7 septembre, une rencontre avec les professionnels de santé est prévue pour discuter du fonctionnement de la maison de santé. Soit la société de moyens nous loue le bâtiment, soit il est loué directement aux médecins.

La signature de l'acte d'achat du bâtiment est prévue courant septembre. Il sera alors nécessaire d'avoir la trésorerie pour financer l'achat mais aussi les travaux. Actuellement, la trésorerie est basse du fait du paiement de tous les travaux de voirie. M. le Président propose donc de contracter une ligne de trésorerie pour un montant de 400 000 € en attendant de connaître le montant exacts du reste à charge de ces travaux et de contracter un emprunt.

Il précise qu'il ne sait pas si les lignes de trésorerie sont toujours possibles et indique qu'il y aurait la possibilité de contracter un emprunt à court terme à la place.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la proposition.

## **9/ Subvention DETR : aménagement extérieur RAM**

M. le Président indique qu'il est possible de demander de la DETR supplémentaire pour des projets démarrant dès l'exercice 2015. Les travaux d'aménagement extérieur du RAM sont estimés à 60 000 € HT. Il propose de demander une subvention de 25 %, soit 15 000 € dans le cadre de l'aménagement de l'espace public.

M. Christophe BOS a été mandaté pour établir le cahier des charges.

Pour information, le Conseil Départemental a attribué la somme de 35 750 € pour la construction du bâtiment RAM et 10 000 € de compensation TP au lieu de 80 000 € demandé.

## **10/ Schéma de mutualisation**

M. le Président explique que le schéma de mutualisation devrait être présenté au 1<sup>er</sup> octobre dans les communes pour qu'il soit validé en conseil communautaire au plus tard en fin d'année.

AU printemps, des informations avaient été demandées dans les communes afin d'y travailler. Toutes les infos n'étaient pas remontées.

Lors d'une précédente réunion il avait été indiqué qu'il serait chiffré le coût de réalisation du schéma de mutualisation par un bureau d'étude qui réalisera l'étude de la fusion des communautés de communes. Le dépouillement des offres a été réalisé par la communauté de communes de Villefranche. Le coût de réalisation du schéma serait 6 200 € aidé à 40 % soit un reste à charge de 3 720 € pour notre communauté. Il faut donc se positionner sur la réalisation du schéma en interne ou avec le bureau d'étude.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil communautaire décide de réaliser le schéma de mutualisation en interne.

## **11/ Regroupement des communautés de communes**

La consultation pour retenir le bureau d'étude a eu lieu. Les candidats ont été auditionnés et il a été choisi le Bureau Exfilo. Pour rappel, c'est la communauté de communes de Villefranche qui est mandataire et nous reverserons une côte part.

Le coût de l'étude, pour notre communauté de communes, est de 8 631 € aidé à 40 % soit un reste à charge de 5 178 €. Il avait été pris des délibérations en conseil communautaire et en Bureau afin de pouvoir signer la convention avec la Communauté de communes de Villefranche et de rembourser la somme due.

Le calendrier fixé par l'Etat est très court. Lors de la prochaine CDCI le 18 septembre il sera présenté le schéma départemental. Les communes et communautés seront alors consultées et auront deux mois pour donner leurs avis. Après cela, le Préfet représentera un nouveau schéma avec de nouveau avis des communes et passage en CDCI. Cette dernière devra avoir la majorité des 2/3 pour ne pas approuver le schéma. Elle devrait avoir lieu en mars 2016. Le préfet demande à ce que le schéma soit mis en œuvre en janvier 2017.

M. VALADE indique qu'il s'agit là d'un découpage géographique et demande quand sera pris en compte les compétences.

M. le Président répond que l'Etat ne tient pas compte des compétences et que c'est bien le but de l'étude qui va être réalisée. C'est pourquoi un retour rapide de l'étude est important.

Une longue discussion s'instaure au cours de laquelle de nombreux conseillers communautaires s'expriment pour donner leurs avis. Sur ce sujet, les points de vue sont partagés.

## **12/ Admission en non-valeur de 40.22 € pour le CLSH**

M. le Président indique qu'il y a lieu de passer 40.22 € en non-valeur. Il s'agit d'un impayé du CLSH d'une famille partie vivre en Allemagne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la décision et donne tout pouvoir à M. le Président pour faire les démarches nécessaires.

## **13/ Rapport d'activités 2014 de la communauté de communes**

M. le Président présente le rapport d'activités 2014 de la communauté de communes qui doit être présenté en conseil municipal.

## **14/ Agenda d'accessibilité**

M. le Président rappelle qu'il doit être établi par toutes les collectivités avant le 27 septembre 2015. Pour les bâtiments de la communauté de communes (Bâtiment administratif et RAM) il y a lieu de faire deux attestations sur l'honneur pour indiquer qu'ils sont accessibles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à faire ces attestations.

Pour les bâtiments mis à disposition, c'est le propriétaire (la commune) qui l'intègre dans son agenda. Une rencontre est prévue dans chaque commune pour faire le point sur les travaux.

Voici les bâtiments concernés :

- Foirail : bâtiment ouvert mais les sanitaires seront refaits.
- Gymnase : sanitaires à prévoir et éclairage extérieur.
- Camping : DSP en cours à voir selon la suite à donner (problème sanitaires).
- Office de Tourisme : attestation d'accessibilité à faire.
- Piscine : pas possible vu le coût disproportionné.
- Vestiaires : a priori il n'y a pas besoin de sanitaires accessibles à moins qu'ils soient à part du vestiaire.

## **15/ Bilan été**

- ❖ CLSH : fréquentation trop importante. Jusqu'à présent il n'y a eu aucun refus mais la capacité d'accueil a été dépassée. En juillet, il y a eu une moyenne de 56 enfants par jour soit une augmentation de 20 %. En août la moyenne est de 50 enfants.
- ❖ PISCINE : le bilan est mitigé. Il y a eu 2 429 entrées. Il n'y avait pas de patageoire et de cours de natation.
- ❖ CAMPING : fin août, on a perçu 7 213 € de recettes, bonne progression.
- ❖ OFFICE DE TOURISME : beaucoup de fréquentation et moins de visite guidée de Villeneuve, par contre un très nombreux public sur Villeneuve « avec de bonnes retombées économiques » précise M. COSTES.

## **II. Questions diverses**

- **Ecole de musique** : pour l'année 2015/2016 il va y avoir un problème pour l'utilisation des bungalows du fait de la DSP du camping. Il faudrait déplacer l'école de musique au mois de février. Il y aurait la possibilité d'acheter des Algeco d'occasion pour 2 000 € les 15 m<sup>2</sup>, il en faudrait 5 et prévoir les travaux d'aménagements du terrain et de bardage. Si des travaux sont faits, est-ce qu'il faut toujours verser l'aide au fonctionnement ou faut-il la réduire ?
- **Collecte du papier** : Le marché de collecte se termine en fin d'année, il va être relancé pour la déchetterie mais que faut-il faire dans les communes ? Il est proposé d'enlever les colonnes au 1<sup>er</sup> janvier et de mettre le papier dans les conteneurs de tri sélectifs.

- **Assainissement complexe sportif et de loisirs** : En attente de la délibération de la commune de Villeneuve.
- **Bulletin communautaire** : Il sortira d'ici la fin de l'année. Comme chaque fois, il faut une ou deux communes pour la page de la vie de nos communes. Les communes de Sainte-Croix et de Saint-Rémy se proposent.
- **Foirail** : manifestation les 2, 3 et 4 octobre « Aveyrun Color ».
- **Voirie** : le Point à temps est terminé. L'assainissement et le goudronnage sont en cours. Il est demandé de lancer le marché assainissement au mois de novembre.

Ayant épuisé les questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h00.

Le Président,  
M. POUZOULET-LIGUE Didier

Le secrétaire de séance,  
M. MASSE Jérôme